

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2021_105 créant l'unité mixte de service US 52 ;

DECIDE :

Article 1 : L'unité de service US 48 intitulée « OERR-Organisation Ethique et Responsale de la Recherche » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Philippe RAVAUD est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL